

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 845 030**

②1 N° d'enregistrement national : **02 12055**

⑤1 Int Cl<sup>7</sup> : B 43 M 17/00, B 43 M 3/02

⑫

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

**A1**

②2 Date de dépôt : 30.09.02.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 02.04.04 Bulletin 04/14.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : JEANNELLE JEAN YVES — FR.

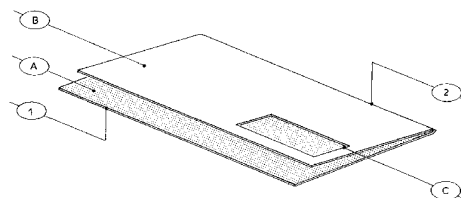
⑦2 Inventeur(s) : JEANNELLE JEAN YVES.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 PLI LETTRE MANUEL.

⑤7 L'invention présentée est un matériel de bureau préparant une feuille à l'insertion dans une enveloppe à fenêtre. Elle concerne un dispositif permettant de plier manuellement une feuille de papier normalisée aux dimensions et selon les plis standardisés (1) et (2). Elle permet également d'apposer les coordonnées du correspondant au bon endroit sur la feuille insérée entre le volet (A) et (B) grâce à une découpe (C) placée pour correspondre avec la fenêtre d'une enveloppe standard.



**FR 2 845 030 - A1**



La présente invention concerne un dispositif permettant de plier une feuille de papier normalisé aux dimensions et selon les plis standardisés permettant son insertion dans une enveloppe fenêtre à normalisée et d'apposer les coordonnées du correspondant face à la fenêtre de l' enveloppe. L'invention présentée est un matériel de bureau préparant une feuille à l'insertion dans une enveloppe à fenêtre et pouvant accueillir toute sorte de sérigraphie.

Le pliage d'un document normalisé en trois volets égaux se fait traditionnellement à la main ou à l'aide d'une machine. Il n'existe pas d'instrument permettant le pliage d'une feuille de papier standardisé en plusieurs parties par une action manuelle guidée.

Le pliage à la main ne permet pas d'obtenir un résultat satisfaisant systématiquement et les machines à plier existantes sont très contraignantes.

Il existe de nombreuses machines de pliage automatique de feuilles qui sont des objets mécaniques de grande taille, intégrant ou non une technique électrique ou électronique. Ces machines sont onéreuses et encombrantes, demandent un entretien spécifique et sont préconisées en particulier au pliage en nombre. Ces machines ne sont pas adaptées à un usage à la familial ou dans les petites entreprises.

Le pliage d'une feuille de papier en trois parties sans aucune aide donne souvent un résultat médiocre.

Bien sûr pour faciliter le pliage on peut placer des marques sur la feuille manuellement à l'aide d'un instrument de mesure ou de manière automatique lors d'une impression, mais ces marques sont visibles et ne sont pas adaptées à une présentation convenable.

Il est possible d'imprimer une marque très légère mais de ce fait il est plus difficile à l'œil de trouver et suivre la trace pendant le pliage.

De fait, ces manipulations sont longues et demande un bon éclairage, une bonne vue et une bonne dextérité pour être très efficace.

Pour les personnes n'utilisant pas d'ordinateur ou de système d'impression automatique des coordonnées du destinataire dans les dimensions et le positionnement adéquat à une enveloppe à fenêtre normalisée, il est relativement complexe de positionner cela à la main sans repère. Les solutions techniques actuelles sont d'une part d'utiliser la transparence de la feuille en positionnant la feuille sur l'enveloppe pour déterminer l'endroit correspondant aux coordonnées du destinataire. Ceci demande une

source de lumière importante, voire de s'appuyer contre une vitre. Dans ce cas un autre problème se pose car tous les stylos n'écrivent pas à l'horizontale. D'autre part, on peut utiliser un instrument de mesure pour définir et reporter la hauteur et la largeur de la fenêtre, sa position verticale et horizontale, les marquer éventuellement sur la feuille pour  
5 ensuite les effacer (ce qui est long et demande un instrument spécifique) ou les laisser sur la feuille, ce qui ne convient pas à tout le monde.

Ces manipulations complexes sont en plus conditionnées par un pliage quasi exact pour que tout corresponde, sans quoi il faut recommencer le pliage et donc la lettre pour un résultat correct.

10

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à cet inconvénient. Il consiste en effet en une plaque de faible épaisseur, semi-rigide ou rigide, repliée sur elle-même formant ainsi un volet bas et un volet haut entre lesquels vont s'insérer manuellement une ou plusieurs feuilles. Deux arêtes sont également formées et vont permettre de  
15 guider le pliage de la feuille. Le volet haut possède une découpe aux dimensions d'une fenêtre d'enveloppe standard, permettant d'inscrire sur la feuille les coordonnées du destinataire. Le positionnement de cette découpe est prévu pour coïncider avec la fenêtre de l'enveloppe.

La présente invention est un objet de petite taille permettant à une feuille (ou  
20 plusieurs) insérée d'être pliée facilement, rapidement et justement selon deux arêtes. Cette invention permet de plier toute feuille de manière systématique, sans préparation ou marquage de celle-ci au préalable. C'est donc un gain important de temps. De plus la feuille est pliée selon une arête et non une marque, les risques de décalage sont donc fortement diminués voir nuls. L'utilisation est simple et permet à un grand nombre de  
25 personnes (de très jeune à âgée) de réussir facilement cet exercice difficile qu'est le pliage d'une feuille en trois parties égales à la main.

L'utilisation de l'invention est simple et son apprentissage rapide et sûr, le geste devient automatique après quelques utilisations et ne réclame pas une attention particulière. L'invention procure donc un gain de temps et un apport de confort pour un  
30 grand nombre d'utilisateurs.

Par sa simplicité l'invention présentée résout les problèmes de manipulation, de déplacement et de coût lié à une machine et offre les avantages d'un gabarit permettant un pliage précis et toujours identique ainsi que l'assurance d'apposer une inscription dans la zone du document visible par la fenêtre de l'enveloppe.

35

Cette invention est à peu près de la taille d'une enveloppe normalisée et permet de s'intégrer au matériel de bureau habituel. Elle est facilement transportable et n'oblige pas la personne à se rendre éventuellement sur un lieu prévu au pliage.

5 Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure N°1 représente en perspective le dispositif de l'invention.

La figure N°2 représente l'étape de l'insertion d'une feuille normalisée.

La figure N°3 représente l'étape du premier pli de la même feuille.

10 La figure N°4 représente l'étape du deuxième pli de la même feuille. (les pointillés représente une variante du deuxième pli).

En référence à ces dessins, le dispositif se présente sous la forme d'une plaque relativement rigide repliée sur elle-même formant ainsi un volet bas (A) et un volet haut (B) quasi parallèles. Le volet bas (A) comporte une découpe dans son angle inférieur droit (C). Deux arêtes vont servir pour le pliage de la feuille, la première (1) pour le premier tiers à plier, la deuxième (2) pour le dernier tiers.

A titre d'exemple non limitatif les dimensions de l'invention sont décrites comme suit : La longueur de l'objet est égale à la largeur du document normalisée à plier. La largeur du volet (A) est égale au tiers de la longueur du document normalisé à plier en trois. La largeur du volet (B) peut être inférieure à celle du volet (A) et permet ainsi de plaquer convenablement le document normalisé à plier contre le volet (A) pour le faire glisser jusqu'à la jonction entre les deux volets (A) et (B).

25 L'invention s'utilise ainsi, d'après les figures 2, 3 et 4 :

D'après la figure 2, en tenant l'invention dans une main, découpe (C) sur le dessus, il faut y glisser une feuille (F). Une fois glissée, la feuille est placée pour recevoir les coordonnées du destinataire. Après les avoir inscrites, reprendre l'invention et la feuille en même temps et d'après la figure 3, utiliser l'autre main pour faire le premier pli sur l'arête (1). Ensuite utiliser l'arête (2) de la figure 4 alors recouverte de la feuille pour former le deuxième pli. Ensuite en reprenant le deuxième pli, dégager la feuille des volets et placer la partie avec les coordonnées en première position. La feuille est prête à être insérée dans une enveloppe.

Les pointillés de la figure 4 représentent une autre possibilité d'utilisation de l'invention. Dans ce cas, le dernier pli est exécuté en repliant sans l'aide de l'arrête (2) le document sur lui même et en marquant le pli à l'aide d'un doigt.

5            Toutes les matières permettant l'élaboration de cet objet peuvent être utilisées. L'objet peut-être réalisé selon plusieurs méthodes de fabrication, telles que le pliage, l'assemblage, le moulage, le coulage ou l'emboutissage etc...

              L'objet peut être une feuille de métal léger mise en forme à l'aide d'un outils emporte pièce ou d'une machine permettant la réalisation de la découpe (C) et d'une  
10            plieuse adéquate.

              Selon des modes particuliers de réalisation, les volets (A) et (B) peuvent être de largeur différente pour faciliter l'insertion de la ou des feuilles. L'espacement entre les volets (A) et (B) est variable. Les arêtes (1) et (2) peuvent être biseautées (selon l'épaisseur de la matière utilisée) pour faciliter le pliage de la feuille. Une ou des butés  
15            peuvent être formés ou moulés sur un ou deux côtés du volet (A) pour assurer un meilleur positionnement de la feuille. Le volet (A) peut également comporter un épaulement permettant une meilleure insertion de la feuille entre les deux volets.

              L'invention peut également servir de support publicitaire, et peut accueillir toute  
20            sorte de sérigraphies telles que des graduations, des logos publicitaires, des décorations, des adresses utiles, des numéros de téléphones, etc...

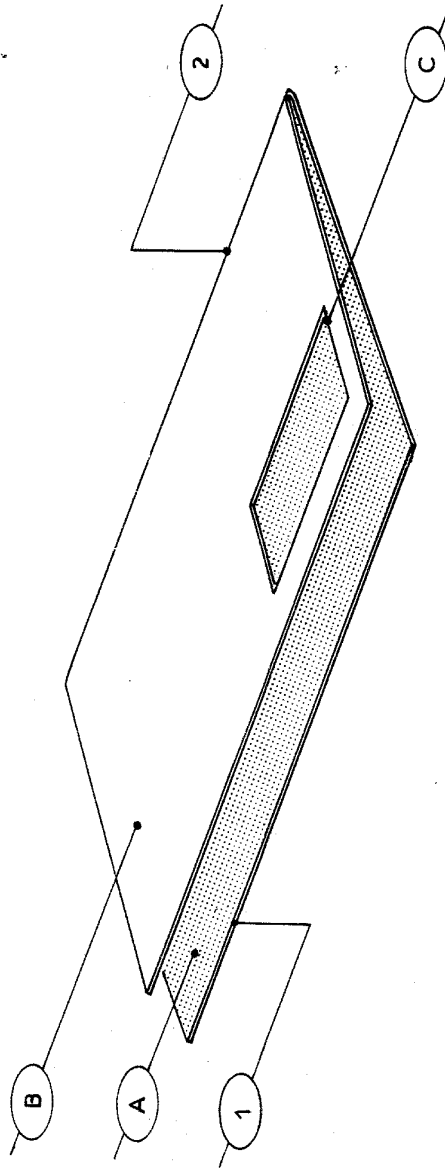
              De ce fait, l'invention peut-être fabriquée en quantité pour une distribution commerciale.

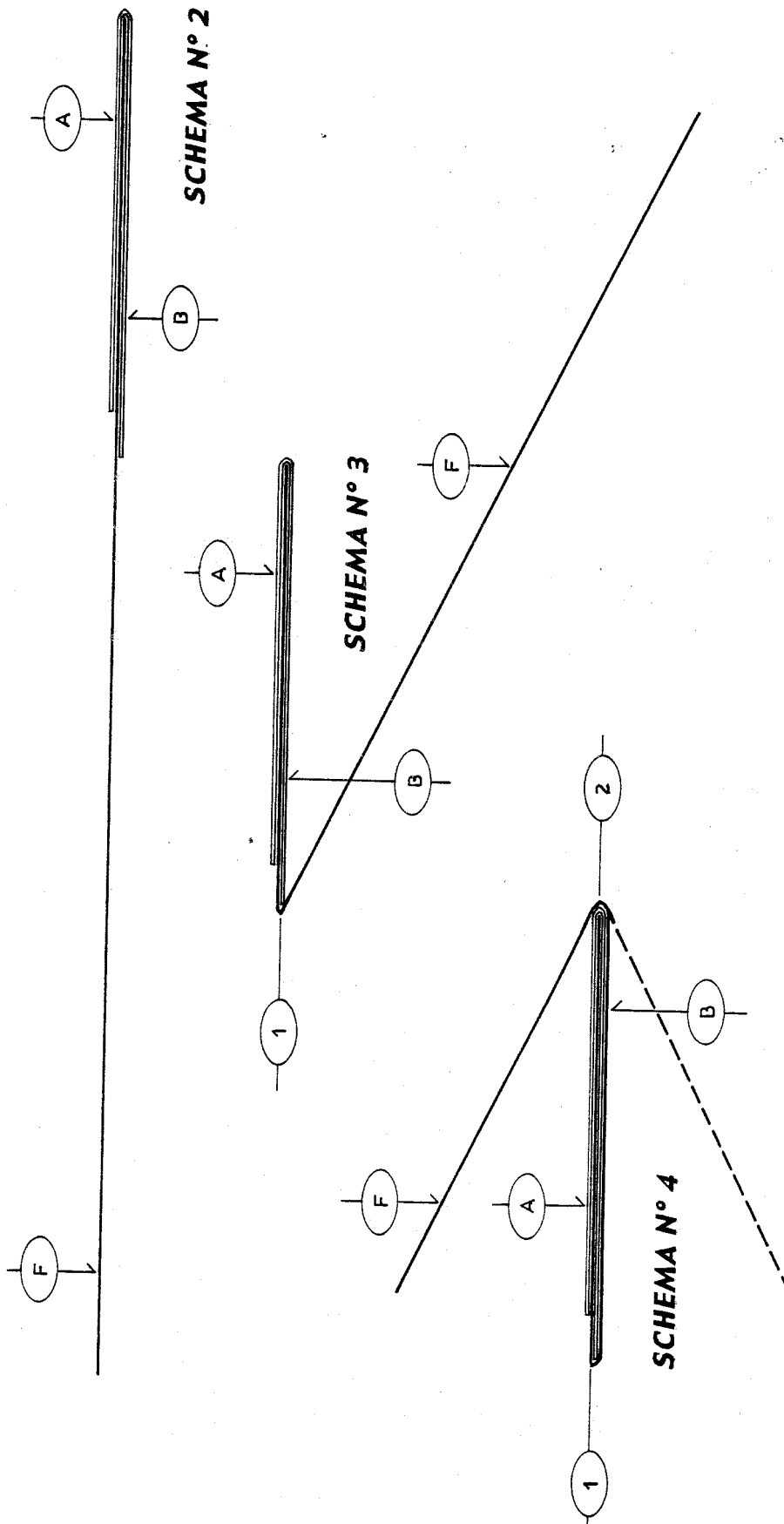
## Revendications

- 5 1) Dispositif pour plier en plusieurs parties des feuilles normalisées à introduire dans une enveloppe à fenêtre normalisée caractérisé en ce qu'il se présente sous la forme d'une plaque relativement rigide repliée sur elle même formant ainsi un volet bas (A) et un volet haut (B), le volet haut (B) comportant une découpe (C) pour faire figurer l'adresse du destinataire à son emplacement et deux arêtes (1) et (2) permettant de marquer les plis.
- 10 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le volet (B) comporte une découpe placée en concordance avec la fenêtre d'une enveloppe normalisée.
- 3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la largeur du volet (A) soit égal au tiers de la longueur de la feuille à plier.

1/2

**SCHEMA N° 1**







**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 625468  
FR 0212055

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 6 322 106 B1 (LAKES A DALE ET AL) 27 novembre 2001 (2001-11-27) * colonne 4, ligne 46 - colonne 11, ligne 5; figures * ---	1-3	B43M17/00 B43M3/02
A	US 6 139 067 A (ROUSSEY ROGER) 31 octobre 2000 (2000-10-31) * colonne 3, ligne 29 - colonne 4, ligne 25; figures * ---	1-3	
A	US 5 507 526 A (PETKOVSEK GLENN) 16 avril 1996 (1996-04-16) * le document en entier * -----	1-3	
			<b>DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)</b>
			B43M B42D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
3 juin 2003		Louvion, B	
<p><b>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un                      autre document de la même catégorie                      A : arrière-plan technologique                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure                      à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date                      de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons</p> <p>.....                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0212055 FA 625468**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.  
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date 03-06-2003  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication	
US 6322106	B1	27-11-2001	US 6158651 A	12-12-2000
			US 6123253 A	26-09-2000
			US 2002011512 A1	31-01-2002
US 6139067	A	31-10-2000	FR 2745407 A1	29-08-1997
			AT 186144 T	15-11-1999
			AU 2099197 A	10-09-1997
			DE 69700700 D1	02-12-1999
			DE 69700700 T2	04-05-2000
			DK 882282 T3	08-05-2000
			EP 0882282 A1	09-12-1998
			ES 2139442 T3	01-02-2000
			WO 9731355 A1	28-08-1997
			GR 3032371 T3	27-04-2000
US 5507526	A	16-04-1996	US 5316208 A	31-05-1994
			AU 4899593 A	08-06-1995
			CA 2079659 A1	17-01-1994
			EP 0648682 A1	19-04-1995
			US 5411201 A	02-05-1995

EPO FORM P0465